

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le trois novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BELLOT – BOFFELLI – BOSSIS - CHATEAU – CHATELIER – MM MOURLOT – VILLENEUVE – ARCHAT - ANNEREAU - BERTET - HERAUD

Excusés : M GAUTIER pouvoir à M VILLENEUVE
M LEBLOIS pouvoir à M DUEZ
Mme BROSSARD pouvoir à Mme CHATEAU

Secrétaire de séance Mme BOFFELLI

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2014

Le compte rendu de la réunion du 6 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015 les travaux d'aménagement de bourg pour les actions II et III. Ce projet s'élève à 411 808.99 € HT. Le Conseil approuve la demande de la DETR.

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG

Monsieur le Maire fait le point des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dans le bourg. Ces travaux ont été programmés par le Syndicat des Eaux et sont réalisés par l'entreprise SPIE CAPAG et dureront environ un mois.

Les travaux d'enfouissement des réseaux relatif à l'aménagement de bourg débuteront le 17 novembre, puis les travaux de voirie et d'aménagement du bourg.

LOCATION SALLE MUNICIPALE AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir les tarifs suivant pour les associations hors communes :

- Pour l'été 400 € (du 01/04 au 31/10)
- Pour l'hiver 450 € (du 01/11 au 31/03)

Pas de location en semaine.

APPROBATION SUR LE RETRAIT DES COMMUNES DE SAINT PAUL – CARTELEGUE – CAMPUGNAN DU SGBV DU MORON

Lors de la séance du 13 janvier 2014 le Conseil Municipal avait demandé son retrait du Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais afin d'adhérer à la Communauté de Communes de l'Estuaire pour la gestion de la Livenne. Afin que soit

entériné le retrait des communes de St Paul, Cartelègue et Campugnan il est nécessaire que chacune des communes membres délibère pour ou contre la rétractation de ces communes. Le Conseil Municipal donne son accord pour le retrait de ces communes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que prochainement une entreprise viendra effectuer les travaux de sondage afin d'étudier la nature des sols en vue de positionner et estimer la grandeur nécessaire d'un bassin d'infiltration qu'il convient de créer pour recueillir les eaux de la station d'épuration.

INFORMATION

En raison de travaux de modernisation et mise en sécurité la déchetterie sera fermée du 01/12/2014 au 02/01/2015.

La séance s'est levée à 20 heures 15

Prochain conseil le 1 décembre 2014 à 19 h